AFFAIRE N° 7. - Construction de 5 classes à DOMENJOD + 2 maternelles + 1 logement - Approbation du programme établi - Demande de subvention auprès du MINISTERE de l'EDUCATION NATIONALE - Demande d'emprunt auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE - Inscription d'un crédit de 1 % du coût de la construction au Budget Communal.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Préfet m'a fait parvenir les programmes pédagogiques relatifs à la réalisation de 5 classes à DOMENJOD + 2 maternelles + 1 logement.

Inscrites sur la liste d'urgence 1973, ces classes permettront d'absorber une partie du nombre croissant d'élèves à scolariser dans ce secteur.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi et d'autoriser la réalisation de cette opération ;

- de m'autoriser à solliciter du MINISTERE de l'EDUCATION NATIONALE une subvention de 22 250 000 Frs CFA ;

- de m'autoriser à solliciter de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE un emprunt pour couvrir la participation communale ;

- de m'autoriser à inscrire au chapitre 932 - article 5312 du Budget primitif 1974 pendant une période 30 ans au nombre des dépenses obligatoires, un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1 % du coût de la construction.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 - article 2302-70 du budget primitif 1973.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Fait
Saint-Louis le 18 Octobre 1973
Pour le Préfet
le Secrétaire Général
Signé : B. Arnaud
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires
Financières
R. Lereyn